

Échos de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

commencement; ce n'est que petit à petit qu'on doit arriver à les reproduire tous.

3° C'est principalement par la vue qu'il faut enseigner l'orthographe (Bormann). Le meilleur moyen d'apprendre l'orthographe, selon Jacotot, c'est de *copier* d'abord et d'écrire ensuite de *mémoire* ce que l'on a copié.

4° Négliger la correction des travaux c'est tuer l'application, l'émulation et le progrès.

Dessin. — Les élèves doivent formuler une description orale, puis écrite de l'objet étudié; le dessin en fournira une troisième. Le dessin est le diapason de la puissance de leur attention, de leur observation et un moyen efficace de s'assurer que leurs idées correspondent à leurs paroles, que ce n'est pas seulement leur mémoire qui a été exercée.

Donc, *dessiner* l'objet à côté du travail écrit.

Les exercices d'imitation.

Tout art s'apprend par imitation. Le peintre se perfectionne en imitant les tableaux des maîtres; or, bien écrire étant aussi un art, pourquoi ne l'apprendrait-on pas de la même manière?

Mais pour que ces exercices soient efficaces, il faut qu'ils soient intelligents. C'est pourquoi il est indispensable :

a) De soigner l'analyse littéraire : faire ressortir le plan suivi, attirer l'attention sur le choix des idées, la propriété des termes ;

b) De faire traduire, par les élèves, les termes de l'auteur en d'autres équivalents, mais aussi corrects, en un mot de faire une sage application des synonymes.

c) D'exiger, autant que possible, l'emploi de tournures trouvées par les élèves : le devoir devient ainsi plus spécialement leur œuvre et l'on évite ce travail machinal consistant à copier le texte d'un livre et à y appliquer, sans réflexion, sans raisonnement, les données du maître.

Recherche des idées.

Pour que les phrases soient l'œuvre personnelle de l'enfant, il faut à celui-ci des matériaux. Or, ces matériaux lui sont fournis par les morceaux de mémoire, par les conseils qu'il a écoutés et retenus, par les pages qu'il a lues, par ces mille idées particulières qu'apporte l'étude de chaque branche d'enseignement. Voilà les magasins où l'esprit doit fureter, voilà les souvenirs, les sentiments que la réflexion doit faire revivre.

(A suivre.)

ÉCHOS DE LA PRESSE

« Mon garçon a une dispense médicale !... » Ces quelques mots ont une vertu surprenante. L'instituteur s'incline... qui oserait contester la valeur d'un certificat médical dûment parafé ? Il attendra patiemment — une semaine, un mois peut-

être — que son écolier veuille bien reprendre sa place parmi ses condisciples. Et pourtant ces attestations sont parfois de vrais trompe-l'œil.

M. G. Bulloz, un collaborateur des *Monatsblätter für das Schulturnen*, s'est élevé contre cet abus et en a déploré les funestes conséquences au point de vue des exercices physiques.

« Après un examen tout superficiel, une auscultation sommaire, le docteur hoche un peu la tête... et donne la déclaration demandée. Il sait, pardine, à quoi s'en tenir. Les parents éconduits se découragent rarement après un premier refus ; ils s'adressent à un autre médecin, moins doctrinaire, plus facile celui-ci, qui leur délivre l'attestation indispensable.

Beaucoup de parents ne connaissent pas la gymnastique scolaire ou la connaissent mal. Ils ne se doutent même pas du développement qu'elle a pris, des progrès réalisés dans les méthodes d'enseignement et des conditions hygiéniques réclamées pour toute installation moderne. Dès lors, rien de surprenant à ce qu'ils cherchent à faire dispenser, dès le début, leurs enfants d'une leçon qu'ils considèrent comme inutile ou même dangereuse.

Ce qu'il y a de malheureux, c'est qu'il faut travailler. La leçon de gymnastique est avant tout une leçon de discipline et de volonté. Or, pour les tempéraments lymphatiques, pour les natures indolentes, pour les caractères insoumis, toute discipline comme tout travail musculaire ou cérébral est chose extrêmement dure et très pénible, contre laquelle le corps se regimbe et l'esprit s'insurge.

Pour se soustraire à cette contrainte qui gêne et qui blesse, on implore ses parents, on prétexte des bobos imaginaires. Et les parents, à l'âme sensible, au cœur tendre, à l'esprit tout d'indulgence pour les petites faiblesses de leurs enfants chéris, se rendent chez le bon docteur. Et quand le médecin est récalcitrant, on invente des raisons, on prend des accents tellement convaincants et persuasifs que les dernières révoltes de l'honorable praticien s'évanouissent et qu'il donne le certificat tant désiré.

Comme c'est drôle, n'est-ce pas ? Au moment où les enfants ont le plus besoin de mouvement et de grand air, on les enferme davantage ; on multiplie pour eux les leçons de toutes sortes dans l'intention unique d'en faire des prodiges qui puissent paraître avantageusement en société à la gloire des parents et pour l'agrément de la compagnie. On se soucie peu du résultat de cette éducation pour la santé. On supprime la gymnastique qui pourrait contrebalancer les funestes effets

d'une station assise prolongée et décongestionner le cerveau, seul surmené, par le rétablissement d'une circulation normale du sang. »

*
* *

De M. l'abbé Thénon, dans le *Correspondant* :

« Se préoccuper de l'intérieur des enfants plus que de l'ordre extérieur de la maison ; — éviter les règles inutiles ; — ne jamais fausser par des exagérations la conscience des enfants ; — respecter leur liberté tant qu'ils n'en font pas mauvais usage ; — en les portant au mieux, ne leur imposer cependant que ce qu'exigent la foi et la raison ; — les gouverner par l'honneur, par la responsabilité, par la conscience, par des sentiments élevés plus que par la crainte et même par l'affection. »

Chronique scolaire

Confédération. — Dans la dernière session des Chambres fédérales, une motion, signée d'un nombre inusité de députés, a été présentée pour demander au Conseil fédéral d'examiner la question de l'augmentation des subventions à l'école primaire.

La Confédération est riche. Ses budgets bouclent régulièrement par des bonis imprévus. Les cantons, de leur côté, voient chaque année leurs dépenses augmenter d'une façon alarmante et sont obligés de recourir à toutes espèces de combinaisons pour maintenir leurs finances dans un état présentable. Notre bon peuple contribue à l'alimentation de la Caisse fédérale par de nombreuses contributions indirectes, qu'il paie sans trop s'en apercevoir. C'est donc un vœu général, en Suisse, que les subventions de la Confédération soient bientôt augmentées.

Au Conseil des Etats, c'est *M. Schulthess*, représentant de l'Argovie, qui a développé la motion. L'orateur, après avoir établi que les dépenses scolaires des cantons et des communes s'accroissent chaque année, demande que la Confédération soit plus large envers l'école. Les deux millions qu'elle verse aux cantons, en vertu de la loi du 25 juin 1906, ne sont plus suffisants.

Un autre député, *M. Brügger*, des Grisons, appuie la motion, mais en ce sens que les cantons restent souverains dans le domaine de l'école. *M. Python* voudrait donner à la motion un caractère d'urgence et il déclare que la conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique demande que la subvention actuelle soit portée à quatre millions.